



## Conseil Communal Séance du 7 mars 2022

### Réponse à l'interpellation de Fabrice DREZE Lutte contre les incivilités

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour ces différentes questions qui me permettent de faire le point sur les différentes actions que la Ville de Liège met en place et va renforcer en vue de lutter contre ces incivilités qui donnent une bien mauvaise image de notre ville.

Comme j'en avais déjà fait état en 2020, il existe toujours, au niveau des services concernés au quotidien par la lutte contre les incivilités et les dépôts sauvages, une véritable collaboration : Propreté, Police, Nuisances publiques et Service des sanctions administratives qui interviennent en bout de courses pour sanctionner les auteurs des incivilités. Si le premier objectif qui avait été donné dans le cadre de cette coordination entre les services étaient de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention au travers de diverses actions, aujourd'hui, notre volonté est de passer à une phase de répression plus dure.

Comme vous le soulignez, une première « opération coup de poing » s'est déroulée à la fin de l'année 2021. Ce type d'opération a pour but, grâce à une coordination des services que je viens de citer, de braquer les projecteurs sur les principaux points noirs de la ville où des dépôts clandestins sont régulièrement signalés et de faciliter l'identification et la poursuite des auteurs.

Ces opérations coup de poing seront réitérées tout au long de l'année afin de démontrer que ces comportements ne resteront plus impunis à Liège.

Complémentairement à ces actions, le budget ordinaire 2022 consacre 100 000 euros pour le lancement d'un marché de services visant à déployer des caméras mobiles capables de détecter des dépôts clandestins sur le territoire de la Ville. En 2022, ce n'est pas moins de 130 sites identifiés comme points noirs qui pourront être surveillés, de manière alternée, afin de dissuader les dépôts dans ces zones.

En 2022, nous maintiendrons la cadence des brigades mixtes police-propreté qui ont augmenté de plus de 25% par rapport à 2019. L'augmentation du nombre de ces brigades est corrélée avec une augmentation de 35% du taux de verbalisation, ce qui représente 3600 sanctions administratives pour des incivilités liées à la propreté pour la seule année 2021.

Dans le même ordre d'idée, nous renforcerons les effectifs d'agents constateurs qui seront désormais au nombre de 11 à partir du mois de juin dont 2 seront exclusivement dédiés à la propreté et 6 autres pourraient également agir en matière de propreté en plus de leur domaine d'action pour aider les services de police.

De manière plus globale, nous sommes actuellement occupés à réaliser notre Plan Local de Propreté qui vise à définir avec des acteurs de terrain (Comité de Quartier, Citoyens, ASBL,...) des actions prioritaires à mettre en place et les moyens pour y parvenir tout en réalisant une analyse objective des moyens actuels ainsi que des relevés pour encore mieux connaître le terrain.

En attendant la concrétisation prochaine de ces mesures, je peux déjà vous garantir la détermination affichée par tous les services concernés pour s'attaquer à ce fléau. Nous engrangeons les premiers

résultats de notre politique et je suis certain que des victoires encore plus significatives contre les auteurs de dépôts sauvages sont à venir.